



Barreau de Laval

Novembre 2017

En bref

- Le mot de la bâtonnière
- Activités à venir
- Saviez-vous que...

— Le mot de la bâtonnière



Discours de la rentrée du Barreau de Laval - 11 septembre 2017

S'unir pour mieux servir. C'est, aujourd'hui, un devoir impérieux pour les juristes.

De son époque profondément troublée, Albert Camus a dit : « Chaque génération, sans doute, se croit vouée à refaire le monde. La mienne sait pourtant qu'elle ne le refera pas. Mais sa tâche est peut-être plus grande. Elle consiste à empêcher que le monde se défasse. »

Que signifie la déconstruction du monde, pour nous juristes?

La Cour suprême, sous la plume de la juge Karakatsanis, écrivait, en 2014, dans l'affaire *Hryniak v. Mauldin* :

« De nos jours, garantir l'accès à la justice constitue le plus grand défi à relever pour assurer la primauté du droit au Canada (...) La plupart des Canadiens n'ont pas les moyens d'intenter une action en justice lorsqu'ils subissent un préjudice ou de se défendre lorsqu'ils sont poursuivis; ils n'ont pas les moyens d'aller en procès. À défaut de moyens efficaces et accessibles de faire respecter les droits, la primauté du droit est compromise. »

La cour continue en remarquant que l'évolution du droit ne peut se poursuivre si les affaires civiles ne sont pas tranchées en public.

Voilà des préoccupations que nous partageons tous.

Ordres professionnels de juristes : Barreau, Chambre des notaires; associations qui nous regroupent; avocats, notaires, membres de la magistrature, Facultés de droit, étudiants de ces Facultés: tous, autant que nous sommes, nous faisons face au MÊME défi.

Celui, comme disait Camus, d'empêcher que LE monde, avec les idéaux que nous lui connaissons, se défasse. Et, comme juristes, de préserver la pérennité du droit comme instrument juste et efficace de régulation sociale.

Seuls, nous ne sommes que des voix isolées. Parfois tentés de nous soucier davantage de nos différences, que de nos similitudes; de nos soucis immédiats plutôt que de nos aspirations profondes. Parfois tentés d'oublier, devant l'alourdissement de nos pratiques quotidiennes, de plus en plus complexes et ardues, qu'on soit juge ou avocat, les raisons pour lesquelles nous avons choisi le droit, il y a parfois plusieurs décennies, comme c'est mon cas, ou maintenant, comme c'est le cas de plusieurs, dont ma fille aînée...

J'ai enseigné – et, j'espère, transmis- ma passion pour le droit pendant plus de 30 ans. J'enseigne encore, mais je suis de plus en plus circonspecte et inquiète par rapport à ce que j'enseigne...

Henri Lacordaire, ecclésiastique, journaliste engagé et homme politique français, disait : « *entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, entre le maître et le serviteur, c'est la liberté qui opprime, et la loi qui affranchit* »

Ce droit qui affranchit, qui libère, celui qui a motivé le choix de carrière de la majorité d'entre nous, ce droit-là est en grave péril.

Ce droit qui tient sa légitimité de la confiance des justiciables que leur sort compte, que leur voix sera entendue et qu'il pourront compter, si nécessaire, sur « leur jour en cour ».

Le péril qui le menace présente de multiples visages :

- la complexification et la « technocratisation » sans cesse croissante du droit. Pour ceux et celles qui ne me croiraient pas à l'abri d'inventer le terme pour faire un effet de rhétorique, je rappelle la définition de la technocratie: système (politique, social, économique) dans lequel les avis des conseillers techniques (dirigeants et professionnels de l'administration) déterminent les décisions en privilégiant les données techniques par rapport aux facteurs humains et sociaux. La « technocratisation » est le résultat de l'action de la technocratie! Et, nous le savons, tous et toutes, elle accomplit son oeuvre au sein de nos institutions!

Également, - les assauts, devenus monnaie courante, contre le savoir, la science, les spécialistes d'une discipline, dont celle du droit, et contre l'expertise, de tout acabit. Les montées aux barricades contre le « gouvernement des juges », qui ne font pourtant QUE donner leur effet aux règles de droit dont nous nous sommes dotés, et les attaques dirigées envers ceux et celles qui osent intervenir publiquement contre les « fausses nouvelles » et les préjugés n'en sont que quelques

exemples;

Enfin, - la montée en puissance de l'acceptabilité sociale des discours qui nous « téléportent » dans le passé, alors que les différences religieuses, raciales, ou autres constituaient des motifs légitimes de discrimination et de rejet, non seulement au sein du groupe social mais aussi dans le cadre du droit.

Comme prof d'histoire du droit, notamment du droit romain, je dirai que les augures sont néfastes!

Il nous faut assumer, en ce moment plus que jamais, notre rôle comme rempart de la préservation – DU droit et - DES droits dans nos sociétés.

Ainsi que l'écrivait Shakespeare, l'usurpation de pouvoir dans une société commence souvent par la phrase suivante : *"First, let's kill all the lawyers"*.

Notre rôle est irremplaçable. Nous ne pouvons demeurer silencieux, isolés, emmurés, chacun, dans nos préoccupations immédiates.

Ce n'est qu'unis que nous pouvons véritablement servir l'État de droit.

Pour tous ceux et celles qui font du droit leur mission; pour tous ceux et celles qui choisissent de croire encore au droit aujourd'hui et pour tous ceux et celles qui attendent que le droit leur donne une voix...

Ce n'est qu'unis, que nous pourrons empêcher... « que le monde se défasse » ...

Me Mireille Beaudet, bâtonnière de Laval

— Remise des prix à la rentrée judiciaire

Prix exemplum Uistita remis à Me Chanel Alepin



L'Association du jeune barreau de Laval a créé en 2014 le prix *Exemplum uistita* afin de souligner l'excellence d'un(e) avocat(e) de moins de dix (10) ans pratiquant à Laval, et ce, peu importe le type et le domaine de pratique.

Me Chanel Alepin l'a reçu, pour l'excellence de ses accomplissements alors qu'elle compte moins de 10 ans d'appartenance au Barreau.

Prix reconnaissance remis à la ville de Laval



Le proverbe bien connu nous enseigne : « Tout seul, on va plus vite. Ensemble on va

plus loin. ». Depuis le printemps dernier, c'est ensemble que la communauté lavalloise est allée plus loin!

Que ce soient les représentants des services publics, dont l'investissement dans les opérations d'urgence a largement dépassé le cadre strict de leurs fonctions, ou les dizaines de résidents lavallois qui ont généreusement participé aux corvées citoyennes, les membres de notre communauté se sont distingués par leur solidarité et leur engagement exceptionnels.

Le Barreau de Laval souhaite reconnaître ce dévouement remarquable en attribuant son prix Reconnaissance 2017 à l'ensemble de la communauté lavalloise et, symboliquement, au maire de la ville de Laval, qui le recevra au nom de tous ses citoyens.

Prix Linda-Guillemette à l'ensemble des membres du Barreau de Laval



Devant la gravité des événements du printemps dernier, le Barreau du Québec a rapidement mis sur pied la ligne Info-Barreau, destinée aux victimes d'inondations. Des avocates et avocats bénévoles se sont rendus disponibles pendant plusieurs semaines pour répondre aux questions juridiques des sinistrés.

Plus de 200 citoyens de la région montréalaise ont ainsi pu bénéficier gratuitement de conseils juridiques spécialisés grâce à l'engagement bénévole d'avocats et d'avocates, dont plusieurs membres du Barreau de Laval. Nombre de consoeurs et confrères ont également participé à des séances d'information juridique et ont conseillé *pro bono*,

dans leurs bureaux ou leurs activités communautaires, de nombreux citoyens.

Pour marquer cet engagement exceptionnel au sein de la communauté, le prix Linda-Guillemette est remis cette année, non pas à un membre, mais à l'ensemble des avocates et avocats du Barreau de Laval. Les membres du Conseil du Barreau de Laval sont honorés de le recevoir au nom de tous les membres.

— Activités à venir

À votre agenda!

- **1 novembre 2017**
Assemblée générale spéciale précédée d'une formation gratuite + cocktail avec le bâtonnière du Québec
 - **14 décembre 2017**
Cocktail de Noël précédé d'une formation qui sera donnée par Frédéric Bérard, docteur en droit
 - **24 janvier 2018**
Mini congrès du Barreau de Laval, détails à venir
-
-

— Saviez-vous que...

- **Le service de référence de l'AAP** permet aux justiciables de rechercher un avocat dans le domaine de droit pertinent et ce, 24heures sur 24, 7 jours par semaine. Vous inscrire à ce service vous permet d'obtenir des mandats intéressants. Pour vous inscrire, voici le lien :

<http://www.avocatsdeprovince.qc.ca/formulaire/>

Une fois inscrit à ce service, il est fortement conseillé de vous inscrire gratuitement au site jurisréférence :

<https://www.jurisreference.ca/>



Barreau de Laval

N'oubliez pas de visiter notre site Web pour être au courant de toutes les actualités du Barreau de Laval

Barreau de Laval 2800 boul. St-Martin O. RC-08 Laval, Qc H7T 2S9 Canada

[Me désabonner de cette infolettre](#)

